Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601741-20251216-D2025_94-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération 2025_94

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le onze décembre , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Éric LORGEOUX, , Madame Isabelle BERNARD, Monsieur Anthony BERNARD, Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Fréderic ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO , Madame Lucie ALLAIN.
Excusés et représentés : Monsieur Christian SIBERT (pouvoir à Roland LORIC), Monsieur Jacques CORRE (pouvoir à Patricia CONAN), Monsieur Nicolas LE BOULAIRE (pouvoir à Pierre GUEGAN).
Excusées : Nathalie LE GALLIC, Madame Martine LE GAL (arrivée à 19h55)
Absente : Madame Elodie LE GROS-DIBOUES,

Secrétaire : Madame Sabrina LE BOULER
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 17 / pouvoirs : 3 /Nombre de conseillers votants : 20

CONVENTION AVEC « LE P'TIT BONHEUR » - ASSOCIATION PERRINE SANSON - EHPAD DE KERMARIA

Le service nommé « Au P'tit Bonheur » est proposé par l'association Perrine Samson, située à la Maison Sainte Famille de Kermaria à Plumelin. Il s'agit d'un accueil à la journée pour les personnes âgées vivant à domicile, afin de lutter contre l'isolement et dans le but de favoriser le lien social.
L'association propose également d'autre services d'accompagnement, de soutien aux aidants, ainsi que des actions auprès des professionnels du secteur.

Considérant qu'il s'agit d'une structure de service et d'accompagnement intéressante pour les administrés, avec un but social d'accompagnement avec des programmes de rencontres et d'activités ;

Considérant le besoin d'une grande salle pour maintenir le programme « activité physique » mis en place une fois par mois, dont l'intérêt est avéré ;
Considérant la demande de disposer gracieusement de la salle Léon Le Tutour à cet effet, pour maintenir cette activité et accueillir dans de bonnes conditions tous les ;

Considérant l'avis favorable du bureau municipal et la nécessité de prévoir une convention entre les deux parties spécifiant les conditions de mise à disposition de la salle : horaires, clés, remise en l'état de la salle après utilisation, réservation des dates et durée de la convention. La convention est proposée à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction : mise à disposition gratuite, remise en état de la salle et rangement du matériel utilisé, réservation des locaux en amont .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

- ✓ Approuve la proposition de mettre à disposition gracieusement la salle Léon Le Tutour au profit de l'association Perrine Samson, dans le cadre des activités de la structure « au p'tit bonheur » ;
- ✓ Valide la mise en place d'une convention entre les deux parties ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN